

Prise en compte du risque sismique dans les constructions

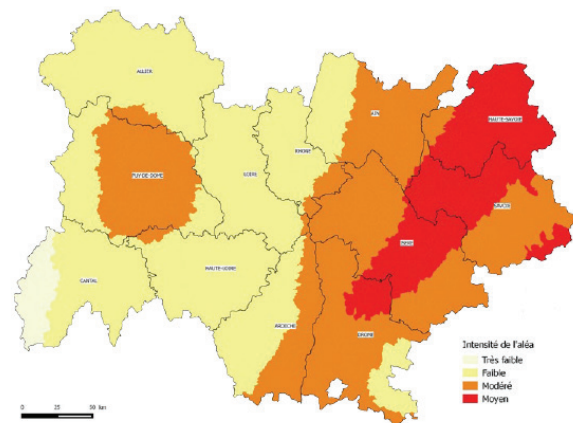
La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région métropolitaine française en termes d'exposition au risque sismique avec des niveaux d'aléa très variables. Les territoires Alpains et le Puy-de-Dôme sont parmi les plus exposés avec des niveaux d'aléa qualifiés de modéré à moyen.

L'étude historique des séismes de la région montre que plusieurs séismes se sont produits au cours des siècles passés. Parmi les principaux, on notera des séismes d'intensité VIII au cours du XVI^e siècle à Riom (63) ainsi que les séismes plus récents d'intensité VII-VIII d'Anecy (74) et de Corrençon (38) respectivement en 1996 et 1962.

Bien qu'il soit actuellement techniquement impossible de prévoir la survenue d'un séisme, de nombreux leviers de la prévention des risques peuvent être activés afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Parmi ces leviers, la prise en compte du risque sismique dans les constructions futures est essentielle pour assurer la sécurité des occupants. Pour ce faire un ensemble de normes parasismiques de conception doivent être appliquées dès le stade de la conception des projets et lors de l'exécution des travaux.

L'efficacité de ces normes passe par une bonne compréhension, appropriation et mise en œuvre de la part de l'ensemble de la chaîne des intervenants : Professionnels du BTP, maîtres d'œuvre, architectes, maîtres d'ouvrage, lors de la conception/réalisation d'un projet.



Le Jeudi 21 juin Chambéry :

Chambéry : DDT 73 Bâtiment de l'Adret 1 rue des Cévennes 73011 Chambéry

Le Mercredi 27 juin Clermont-Ferrand :

Comfort Hotel Clermont Saint-Jacques 18 Bd Winston Churchill, 63000 Clermont Ferrand

Ce séminaire « Prise en compte du risque sismique dans les constructions » organisé par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a pour objectifs de :

1. Rappeler les responsabilités des professionnels du BTP et des maîtres d'ouvrage.
2. Expliquer et sensibiliser les professionnels du BTP et les maîtres d'ouvrage à la bonne prise en compte du risque sismique dans les projets.
3. Présenter les principes de base de la conception et de la réalisation parasismique.

INSCRIPTIONS

AVANT LE 11 JUIN 2018

[Cliquez ici](#)



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

PROGRAMME

Cibles :
Professionnels du BTP
Maîtres d'oeuvre
Architectes
Maîtres d'ouvrage

9H30 - 10H

Accueil

10H - 10H10

Introduction (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

10H10 - 10H30

Rappels sur le contexte de la prévention du risque sismique (DGPR/SRNH/BRNT)

10H30 - 10H50

Retours d'expériences sur l'impact des séismes sur les constructions (AFPS)

10H50 - 11H20

Comment gérer l'existant : réduction de la vulnérabilité (AFPS)

11H20 - 12H00

Comment bien concevoir et réaliser parasismique ? (CEREMA DTerMed)

12H - 12H30

Présentation du contrôle au bon respect des règles parasismiques et non-conformités les plus courantes (CEREMA /DTerMed)

12H30 - 13H

Table ronde : regard sur le contentieux en matière de construction parasismique. Quelle prise en charge par les assurances en cas de défaut ? (AFPS / CEREMA DTerMed / Auxiliaire de l'assurance / AQC)

13H

Conclusion (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site web de la [DREAL Auvergne-Rhône-Alpes](http://www.dreal.fr)